Trente-deuxième Année. — N° 353 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 19 DÉCEMBRE 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 18 DÉCEMBRE 1887

LE CONFLIT AUSTRO-RUSSE

Le correspondant viennois du *Times* donne les détails suivants, sur les circonstances *dans lesquelles* a été publié le récent article de l'*Invalide russe* :

« D'après le bruit qui court, l'article aurait été écrit par le général Kuropatkine, du grand état-major général et naguère chef de l'état-major du général Skobeleff.

» On rapporte, d'autre part, qu'à la fête de Saint-Georges, l'empereur, ennuyé des injustifiables *alarmes* de la presse autrichienne, déclara qu'il n'était plus besoin d'user de tant de cérémonies avec l'Autriche et qu'une explication sur la situation devait être publiée immédiatement. C'est sous cette impression que fut conçu un premier texte d'article pour l'*Invalide*. Les termes en étaient très vifs contre l'Autriche; mais M. de Giers obtint que la forme en fût adoucie. »

Dans son article de fond, le *Times* fait remarquer que si, comme l'indique la dépêche qui précède, le tsar a suggéré, lui-même, l'idée de l'article de l'*Invalide*, s'il a déclaré qu'il n'y avait plus lieu de se laisser arrêter par les susceptibilités autrichiennes, c'est que le souverain russe se trouve à peu près aujourd'hui dans la *disposition* d'esprit où désire le voir le parti panslaviste. En tout cas, dit l'organe de la Cité, le ton plein de confiance, presque fanfaron, des explications qui viennent de troubler toutes les bourses de l'Europe semblerait démontrer que les conseillers militaires du tsar sont impatients de la lutte et s'y jugent suffisamment préparés.

***

L'organe officieux de M. de Giers, le *Journal de Saint-Pétersbourg*, a parlé. Il déclare, à son tour, que la responsabilité de l'état de paix armée n'incombe pas à la Russie. Si la triple alliance, dit-il ironiquement, constitue une ligue pacifique n'ayant pour but que le maintien des traités existants, le gouvernement russe ne fait que s'associer à cette pensée en prenant des mesures défensives. Mais le journal fait ses réserves au sujet de l'abus du principe, qui pèse si lourdement sur les finances de tous les pays.

Saint-Pétersbourg, 16 décembre. — J'apprends, à l'instant, que l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg a eu, aujourd'hui, une longue entrevue avec M. de Giers. De cette entrevue il résulte que la campagne entreprise contre l'Allemagne par tous les journaux, a pris fin.

Dès ce jour nos publicistes sont priés (priés signifie, en ce cas : ont reçu l'ordre) de ne plus se livrer à aucune attaque contre le gouvernement de Guillaume Ier. En revanche les journaux allemands n'inséreront plus d'articles hostiles à la Russie.

Notre ministre de l'intérieur vient de faire télégraphier à tous les censeurs de province, pour leur ordonner d'empêcher toute polémique avec les feuilles allemandes.

Vous pouvez également démentir les bruits de guerre qui ont couru jusqu'à ce jour.

Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui.

Quant aux trois cent mille soldats russes en observation sur *nos frontières*, il y a là une terrible exagération : trente-huit mille hommes ont été dirigés ces temps derniers, sur nos frontières, pas plus (y compris la 40e division d'infanterie).

Moscou, 17 décembre. — Le ton calme et résolu du communiqué de l'*Invalide russe* a provoqué ici, un sentiment de soulagement et de satisfaction, qui approche de l'enthousiasme.

L'attitude ferme du gouvernement russe est considérée comme la meilleure garantie de la paix européenne.

***

Vienne, 17 décembre. — Comme ceux de Vienne, les journaux de Buda-Pesth envisagent, aujourd'hui, plus froidement la situation, à la suite de l'article du *Journal de Saint-Pétersbourg*. L'opinion générale est qu'il offre une base de discussion.

On s'attend maintenant, à une polémique, que les journaux officieux engageront, dans le but de démontrer le caractère menaçant et la supériorité des armements de la Russie.

On croit qu'en l'absence du Parlement hongrois qui se sépare aujourd'hui, et du Reichsrath de Vienne, le gouvernement n'hésitera pas à prendre, sous sa responsabilité, des mesures nécessaires, qu'il soumettra, ultérieurement, à la ratification des deux Parlements.

***

Berlin, 17 décembre. — On juge ici, avec plus de calme qu'à Vienne, la situation créée entre l'Autriche et la Russie, par les mouvements de troupes russes.

La triple alliance existe; or, les alliés ont fait une convention militaire, en vertu de laquelle chaque puissance s'engageait à prêter ses forces en nombre et à des conditions déterminées à la puissance confédérée qui serait attaquée.

L'Allemagne a fait des dépenses énormes pour être prête à son moment psychologique.

L'Italie dépense même ses forces financières, pour faire face aux obligations de l'alliance.

L'Autriche seule ne faisait rien, ne dépensait rien pour son armée, de sorte qu'à la première attaque elle n'eût pas été prête à offrir un concours de sérieux.

En présence de cette inertie de l'Autriche, sur le conseil du maréchal de Moltke, le prince de Bismarck a cru qu'il ne pouvait faire sortir l'Autriche de sa torpeur, qu'en soulevant l'incident austro-russe. Il a réussi. L'Autriche va prendre toutes ses précautions et, quand l'on jugera à Berlin que tout est en bon ordre, on arrangera les choses et M. de Bismarck sera le premier à déclarer au gouvernement autrichien qu'il n'a rien à redouter de la Russie.

***

Paris, 17 décembre, 11 h. 55. — C'est toujours sur les craintes d'un conflit austro-russe que les cours de bourse baissent ce soir.

Dans les cercles diplomatiques de Paris, tout en reconnaissant la gravité de la situation, on croit fermement à une solution pacifique ; on estime, cependant, que ces incidents dénotent des rapports très tendus et que la guerre deviendrait vite une conflagration générale.

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire Chatelain, à Nice

Nous recevons de notre correspondant particulier de Nice, la dépêche suivante :

« Nice, 17 décembre, 10 h. 55, s.

» L'enquête Chatelain est poursuivie activement ; elle a été commencée, par le lieutenant colonel Cardon, et continuée par M. Parent du Moiron, procureur de la République, qui est allé conférer avec M. le procureur-général.

» Le père a refusé de voir son fils.

» On a trouvé, dans la cellule, des morceaux de papier, qui, rapprochés, forment une lettre, contenant de très graves révélations contre plusieurs personnes.

» On recherche si Chatelain n'avait pas de relations avec un officier allemand, vivant mystérieusement dans la vieille ville.

» Chatelain a été transféré à Nice, aujourd'hui.

» Joséphine Grac y est déjà. Tous deux passeront aux assises.

» On ignore si le fusil Lebel est réellement livré. »

Les candidats sénatoriaux à Nantes

Nantes, 17 décembre. — Les délégués sénatoriaux de gauche ont choisi, pour candidats, MM. Fidèle Simon, Boquien, Brissonneau et Vanieghem.

Un article du « Nord »

Paris, 17 décembre. — On lit dans le *Nord* de Bruxelles :

« La Russie ne veut pas la guerre, mais elle revendique pleinement le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour repousser une agression.

« La Russie ne serait plus une grande puissance, si elle permettait qu'on lui demande compte des mesures qu'elle croit devoir prendre, pour assurer sa sécurité. »

Le successeur de M. Faye à la cour des comptes

Paris, 17 décembre, 11 h. 55. — M. Noirot, député de Haute-Saône, va être nommé conseiller-maître de la cour des comptes, en remplacement de M. Faye, nommé ministre.

M. et Mme la comtesse de Paris à Lisbonne

Nous recevons de notre correspondant particulier de Londres, la dépêche suivante :

« Contrairement à ce qu'on a dit, M. le comte et Mme la comtesse de Paris, vont se rendre tout près de la duchesse de Bragance.

» Le prince prendra le 23, à Yarmouth, le paquebot pour Lisbonne, Mme la comtesse de Paris et ses enfants, iront le rejoindre, en passant par Paris. »

La folie de l'assassin de M. J. Ferry

Paris, 18 décembre. — Aubertin, qui est à l'infirmerie du Dépôt, dans la cellule n° 10, qui est la cellule réservée aux fous furieux, est en proie à une fièvre cérébrale des plus violentes.

Il se frappe la tête contre les murs capitonnés de sa cellule, en poussant de véritables rugissements, pour retomber ensuite dans l'abattement le plus complet.

Dans ses moments d'accalmie, il passe son temps à compter, sur ses doigts, le nombre dix, en disant : « 10 décembre, Jules Ferry. Mon arrestation. — Coup d'Etat Bonaparte. — Cellule 10 ».

Puis il murmure des paroles vagues, dans lesquelles le nom de Mme Grangier revient à tout *moment*.

Il ne sent plus, il ne voit plus, il ne reconnaît plus personne.

M. le docteur Brouardel, qui est d'avis que cet état d'exaltation ne peut durer longtemps, sans amener la mort à bref délai, doit revenir le visiter, demain matin.

Le programme du nouveau groupe socialiste de la Chambre

Paris, 17 décembre. — M. Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône, a pris l'initiative de la *formation* d'un nouveau groupe parlementaire — le groupe des députés républicains socialistes — qui a tenu, aujourd'hui, sa première séance, et qui, après discussion, a voté la résolution suivante :

» Par l'adhésion au programme ci-après, les députés soussignés deviennent membres du groupe socialiste. Ils cesseraient d'en faire partie s'ils se mettaient en opposition, soit par écrit, soit par vote, avec les principes suivants :

» 1° Liberté individuelle, autonomie communale ;

» 2° Fédération internationale des peuples ;

» 3° Solution de tous les différends entre nations comme entre individus ;

» 4° Transformation dans la mesure des nécessités, de la défense nationale, des armées permanentes en milices sédentaires, composées de tous les citoyens majeurs ;

» 5° Abolition de la peine de mort, droit de punir, limité au droit de défense sociale ;

» 6° Souveraineté du peuple, garantie par le suffrage universel, organisé de façon à respecter le droit des minorités ;

» 7° Emancipation progressive de la femme, égalité de droits pour l'enfant naturel comme pour celui issu du mariage ;

» 8° Enseignement intégral, scientifique, professionnel et militaire gratuit pour tous et à tous les degrés ;

» 9° Séparation des Eglises d'avec les administrations publiques, les écoles, établissements de bienfaisance, etc., suppression du budget des cultes et des congrégations religieuses ;

» 10° Liberté absolue de penser, parler, écrire, se réunir, s'associer, contracter, travailler, etc.

» 11° Transformation des monopoles en services publics gérés par les corporations respectives, sous le contrôle de l'administration publique.

» 12° Nationalisation progressive de la propriété dont la jouissance individuelle soit accessible à tout travailleur ;

» 13. Réforme du système social, suppression des octrois, des prestations et des contributions indirectes; impôts progressifs sur les richesses personnelles et sur les successions, abolition de l'héritage en ligne collatérale ;

» 14. Etablissements publics d'assistance, bienfaisance, crèches, écoles, caisses de retraites et contre les accidents, etc., à la charge de la société.

» Pour le groupe :

» Le secrétaire provisoire, ANTIDE BOYER. »

Ont adhéré : MM. Basly, Boyer, Brialou, Calvinhac, Camélinat, Daumas, Franconie, Gilly, Clovis Huges, Laguerre, Laisant, Michelin, Millerand, Planteau, Prudon, Simyan, de Susini, Théron et Wickersheimer.

D'autres adhésions sont, paraît-il, attendues.

Le rétablissement du timbre sur les journaux

Nous apprenons, dit la *Paix*, qu'un groupe de députés est résolu à déposer, à la rentrée de la Chambre une proposition de loi tendant à rétablir le timbre sur les journaux.

Quelques députés de ce groupe ont communiqué hier, leur intention à un membre du cabinet qui n'a ni approuvé ni désapprouvé le projet dont on lui faisait part.

La participation de la Suisse à l'Exposition universelle

Le Conseil fédéral de la Suisse s'est prononcé, à l'unanimité, pour la participation de la Suisse à l'Exposition universelle de 1889. Il a demandé aux Chambres fédérales, en conséquence, un crédit de 425,000 fr.; il n'y a pas de doute que les Chambres donneront leur approbation et accorderont les crédits demandés.

Sus au clergé

Paris, 17 décembre. — Des instructions ministérielles viennent d'être envoyées aux préfets, pour faire surveiller les sermons des prédicateurs dans les églises. Serait-ce l'indice d'une nouvelle persécution contre le clergé!

Séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques

Paris, 17 décembre. — Aujourd'hui, à une heure, a eu lieu la séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, sous la présidence de M. Jules Zeller, assisté de M. Jules Simon, secrétaire perpétuel, et Gréard. Assistance nombreuse, mais composée de savants presque uniquement.

M. Jules Zeller a le premier pris la parole et prononcé un excellent discours. Lorsqu'il a terminé, il a procédé à la proclamation des prix.

Section de philosophie. — Prix du budget : MM. Joyau et Alfred Binet, chacun 1,500 fr.

Section d'histoire générale et philosophique. — Le prix, d'une valeur de 2,000 fr., est accordé à M. Octave Vigier.

Prix Victor Cousin (6,000 fr.). — M. Charles Huit.

Prix Gegner (4,000 fr.). — M. Picavet.

Prix Odilon Barrot. — Le prix n'est pas décerné. Une récompense de 3,000 fr. est accordée à M. Charles Dauvillier.

Prix du comte Rossi (4,000 francs). — M. Albert Delatour.

Prix Stassart (3,000 francs). — M. Alberd David-Sauvageot.

Prix Bordin (2,500 francs). — M. Paul Regnaud.

Prix Joseph Audiffred (2,000 francs). — M. Ferraz.

M. Jules Simon a prononcé, ensuite, un discours entièrement consacré à Louis Reybaud.

Mme Limouzin

Paris, 18 décembre. — On nous affirme que Mme Limouzin n'a point formé de recours en cassation contre l'arrêt de non-lieu, rendu mardi dernier, par la *chambre des mises en accusations* en faveur de MM. Wilson, Gragnon et Goron.

Mme Limouzin ayant seule qualité pour former ce recours, l'arrêt devient définitif.

Les évêques français à Rome

Paris, 17 décembre. — Demain, le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, est attendu à Rome. Il descendra au séminaire français, où va rentrer aussi (de retour de Lorette), pour assister aux fêtes jubilaires, le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, qui n'a pas quitté l'Italie, depuis le grand pèlerinage français des Cercles catholiques d'ouvriers.

Avec ces deux cardinaux, il n'y aura pas moins de douze évêques de France qui se trouveront réunis, la semaine prochaine, au séminaire français.

On attend aussi dans les autres établissements français plusieurs des évêques français, notamment Mgr Richard, archevêque de Paris, qui descendra à la Procure de Saint-Sulpice, et Mgr Foulon, archevêque de Lyon, attendu à Saint-Louis des Français.

Les armements en Allemagne

Spandau, 17 décembre. — La manufacture royale de fusils vient d'engager 462 ouvriers pour les travaux de nuit.

Depuis le 22 novembre, on travaille jour et nuit.

Magdebourg, 17 décembre. — Une communication faite à la *Gazette militaire hebdomadaire* dit que le ministre de la guerre vient de faire à la grande fonderie royale, d'importantes commandes de matériel de forteresse.

La nouvelle des troubles de Sofia démentie

Sofia, 17 décembre. — La dépêche de Pesth, au sujet de troubles à Sofia est absolument fausse. Il n'y a eu ici ni troubles ni incendie, et la tranquillité est parfaite.

L'assassin de M. J. Ferry atteint de paralysie

Paris, 17 décembre. — Aubertin, qui avait été frappé hier, d'hémiplégie, a été transporté à l'infirmerie du dépôt.

Il a passé une mauvaise nuit. Il était agité par la fièvre et il prononçait des phrases incohérentes. Tout son côté droit est paralysé. La paupière supérieure de l'œil recouvre entièrement la prunelle. La fonction du nerf qui le faisait mouvoir est interrompue.

C'est là un commencement de paralysie générale. Aubertin sera, cette après-midi, examiné par les docteurs Mottet, Socquet et Brouardel.

Le médecin du Dépôt a déjà jugé son état fort grave.

Une lettre de M. Dugué de la Fauconnerie

Paris, 17 décembre. — On lit dans le *Gaulois* :

« 16 décembre 1887.

» Mon cher directeur,

» Quand j'ai porté, hier, à la tribune la question de la dissolution, la droite a dit : « Très bien ! » parce qu'elle comprend à merveille que le pays a par-dessus les oreilles des hommes qui le gouvernent, et la gauche m'a criblé de ses interruptions et de ses épigrammes, parce qu'elle a le même sentiment.

» Aujourd'hui, j'ai lu attentivement tout ce que les journaux ont dit de mon ordre du jour : les journaux conservateurs ont été unanimes à le trouver parfait ; les journaux républicains l'ont *trouvé ridicule*.

» Que concluire de tout cela, sinon que, comme je l'ai dit à la Chambre, nous attendons avec confiance le jugement de la nation, et que les républicains le redoutent.

» Il fallait le démontrer : c'est fait.

» Tout à vous cordialement.

» DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. »

Une statue équestre à Jeanne d'Arc à Reims

Paris, 17 décembre. — La ville de Reims se propose d'élever une statue équestre à Jeanne d'Arc.

C'est le directeur de l'Ecole des beaux-arts, M. Paul Dubois, qui fait don à la ville de Reims d'une œuvre, conçue par lui, de longue date.

Cette statue sera prête pour le 460e anniversaire de la délivrance de Reims.

Un prêtre brûlé en Espagne

Barcelone, 17 decembre. — Huit hommes armés pénétraient mercredi dernier, dans la petite église du village d'Astel (Catalogue), où la population était réunie.

Les bandits emmenèrent de force le curé et sa servante dans le presbytère et leur demandèrent de l'argent. *Mécontents* de la somme qu'ils avaient reçue, ils brisèrent tous les meubles, suspendirent le curé dans l'âtre et lui allumèrent du feu sous les pieds.

Ils transportèrent ensuite leur victime dans sa chambre, la garottèrent, l'étendirent sur le sol et la couvrirent de paille à laquelle ils mirent le feu.

Ils avaient pris la précaution de couper les cordes des cloches pour empêcher les habitants de donner l'alarme, en sonnant le tocsin.

Ces huit bandits, qui étaient masqués, ont ensuite pris la fuite.

L'état du malheureux prêtre est désespéré.

Une lettre inédite du général Boulanger

Le correspondant à Paris du *Novoié Vremia* envoie en traduction russe, une lettre, datée du 17 octobre, du général Boulanger au député de la Corse, de Susini, qui lui avait offert de se désister en sa faveur de son mandat de député :

« Mon cher député,

» Je n'ai nul besoin de vous dire combien je suis touché de votre proposition de vous désister en ma faveur. Mais je vais vous répondre, avec la même sincérité, qui se dégage de chaque argument de votre lettre.

» Je ne puis pas et je ne dois pas accepter votre proposition.

» Mon cher député, tous les deux nous aimons notre patrie et nous voulons sincèrement la servir. Vous me dites : pour être utile à la République, prenez place parmi ses représentants.

» Mais, pour faire œuvre de bon patriote et de bon Français, je dois avant tout conserver mon *rang* dans l'armée.

» Nous différons de point de vue, mon cher député; vous, vous constatez avec tristesse la faiblesse du gouvernement, l'anarchie aux portes de la France, l'énervement et le dégoût universel à l'intérieur.

» Quant à moi, je sens venir l'orage du dehors, qui fera taire tous les différends intérieure. C'est la guerre dans un avenir rapproché, et ce jour-là, je ne veux pas être forcé de chercher mon sabre oublié dans un coin, alors que la France aura *besoin* de tous ses généraux et quand elle oubliera, pour un moment, tous ses députés.

» Voilà pourquoi, je n'abandonnerai pas l'armée, quoi qu'il arrive. Quand, il y a de cela quelques jours, j'ai senti toutes les intrigues ourdies contre moi, j'ai été forcé d'oublier les règles de la discipline muette, et d'un seul haussement d'épaules remettre tout à sa place.

» Je ne le regrette pas, mais cela fait, je suis redevenu un simple soldat et, devant la situation sérieuse d'aujourd'hui, je préférerai toujours ce titre à n'importe quel autre.

» Je suis convaincu que vous m'avez compris ; dans le cas où, comme dernier argument, vous me répondriez que, député aujourd'hui, je puis redevenir général demain si la guerre éclatait, je vous répondrai qu'un général, qui veut être digne d'un commandement, ne doit pas quitter un seul moment cette école de commandement qui s'appelle l'armée.

» Dans l'ère que nous traversons, de progrès incessant, dans le domaine du militarisme, cesser d'étudier équivaut à être mis en danger de commettre des fautes le jour de la lutte.

» Ainsi, je reste général. Si je n'étais pas déjà votre ami, je le deviendrais, des ce jour, car il est rare de trouver des hommes qui, par la crainte de l'avenir, sont capables de propositions comme celle que vous venez de me faire.

» J'espère être à Paris au mois de décembre et vous assurer personnellement de mes sympathies.

» En attendant ce jour, je vous envoie une cordiale poignée de main. » Général BOULANGER. »

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 17 décembre 1887

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Gustave Humbert, vice-président.

La fourniture des fourrages militaires

M. Loubet, ministre des travaux publics, dépose, au nom de M. le ministre de la guerre, un projet de loi, portant ouverture d'un crédit de 4 377,000 francs, pour substitution de la gestion directe au système de l'entreprise, pour la fourniture de fourrages. L'urgence est déclarée et le projet transmis immédiatement à la commission des finances.

La séance est suspendue à 2 heures 20 et reprise à 3 heures.

M. Léon Say, président de la commission des finances, dit que la commission pense qu'elle n'est pas en mesure d'étudier, suffisamment, la question soulevée par le projet qui vient de lui être transmis et propose l'ajournement de la discussion. Cet ajournement est prononcé et la séance de nouveau suspendue à 3 heures 14.

Clôture de la session

La séance est reprise à 4 heures.

M. Tirard, président du conseil des Ministres, monte à la tribune et lit le décret suivant :

« Le président de la République,

» Sur la proposition du ministre des finances, président du Conseil,

» Vu l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 septembre 1878,

» Décrète :

» Article 1er. — La session extraordinaire du Sénat et de la Chambre des députés est et demeure close;

» Article 2 — Le ministre des finances, président du conseil, est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 17 décembre 1887.

» Le Président de la République,

» Signé : CARNOT. »

La séance est levée à 4 heures 05.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Présidence de M. FLOQUET, président

Séance du samedi 17 décembre 1887

La séance est ouverte à 4 heures.

Un pays terrorisé

M. de la Ferrière. — Je signale, à M. le ministre de l'intérieur, de nombreux incendies allumés, par la malveillance qui désolent l'arrondissement de Pont-Audemer.

Les autorités sont impuissantes à découvrir les auteurs de ces incendies.

M. le Ministre de l'Intérieur. — Toutes les mesures sont prises pour arriver à découvrir les coupables. — L'incident est clos.

Démission d'un député

M. le Président donne lecture d'une lettre, par laquelle M. Noirot se démet de son mandat de député.

La clôture de la session

M. le Ministre de l'Intérieur donne lecture du décret du président de la République, prononçant la clôture de la session extraordinaire de 1887.

M. le Président. — La session est close.

La séance est levée à 4 h. 20.

LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1887

Paris, 17 décembre.

Bien que la suppression du sous-secrétariat aux colonies soit décidée, en principe, les députés coloniaux ont renoncé à déposer, avant la fin de cette législature, leur demande d'interpellation.

Il se réservent, seulement, de porter la question à la tribune, soit à la rentrée de janvier, soit au moment du vote du budget des colonies pour 1888.

Bien que la majeure partie du gouvernement fût favorable au maintien du sous secrétariat d'Etat aux colonies, ils ont renoncé à leur projet, en présence de l'intention bien arrêtée de M. de Mahy, de se retirer, s'il lui était adjoint un collaborateur.

Nous croyons savoir, aussi, que M. de Mahy est disposé, également, à la nomination d'un directeur des colonies ; il traitera directement les affaires coloniales, avec les chefs de service actuels.

On confirme, dans les couloirs, que le gouvernement, à l'occasion du jour de l'an, va accorder un certain nombre de grâces, notamment pour les derniers condamnés de Monteau et de Decazeville.

Au début de la session de janvier, sera posée une question au ministre du commerce au sujet des dépenses, déjà engagées, de l'Exposition.

Commencée le 25 octobre et terminée le 17 décembre, la session extraordinaire de 1887 a eu 27 séances, une des plus courtes des sessions extraordinaires, elle n'en aura pas moins vu et simultanément une crise présidentielle, une crise ministérielle, sans compter les scandales Wilson et Cie.

LA MISSION CATHOLIQUE DE PARÉAS

La conférence, faite à Roubaix par Mgr Geraïgiry, et dont nous avons rendu compte, nous amène à reproduire, d'après les *Missions Catholiques*, une très intéressante lettre du saint Evêque. Après avoir relaté la position géographique de ce diocèse et les causes de sa restauration, Mgr Geraïgiry raconte, avec la plus touchante simplicité, comment il fut nommé titulaire de ce siège.

Le 18 juin 1885, écrit-il, j'étais allé au couvent des Révérends Pères Basiliens de Zalhé, pour faire une retraite. Je reçus là une lettre de S. G. Mgr le Patriarche me disant : J'ai besoin de vous entretenir d'une affaire très grave, qui ne souffre pas de retard et que je ne puis traiter qu'avec vous. Veuillez donc vous rendre, de suite, chez moi dans mon séminaire d'Aïn-Traz, où je vous attends avec impatience. » Après en avoir conféré avec mon vénérable évêque de Zahlé, j'interrompis ma retraite et partis pour Aïn-Traz, le 23 du même mois. Mgr le Patriarche m'exposa alors sa volonté de restaurer le siège de Paréas. « C'est vous, ajouta-t-il, que j'ai choisi pour devenir l'évêque de ce diocèse, où vous aurez tout à créer, puisqu'il n'y a rien. »

En face du refus que je crus devoir opposer à une pareille ouverture, Sa Béatitude fit les plus vives instances, et prolongea, pendant plus de trois heures, cet entretien, pour me presser d'accepter, non seulement le lourd fardeau de l'épiscopat, toujours redoutable, mais encore la pénible mission de fonder un nouveau diocèse, absolument dénué de tout. D'un autre côté, je m'étais sincèrement attaché aux diverses œuvres que j'avais contribué à fonder dans mon diocèse natal de Zahlé : plus de quarante écoles, des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, des conférences d'hommes, de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles, etc.

Mgr le Patriarche m'appela plusieurs fois ce jour-là et le lendemain, et chaque fois il revint à la charge. J'objectai mon indignité, il me parla de la grâce d'état. Je témoignais ma crainte pour mes fondations de Zahlé, il me montra une œuvre plus grande à Paréas. Je demandai du temps pour réfléchir, prier et prendre conseil. Il répondit que lui-même avait fait tout cela à ma place.

« — Mais enfin, Monseigneur, où trouver les ressources, pour la réalisation de tout ce qu'il faudra créer dans ce nouveau diocèse?

» — Vous avez la Providence ; d'ailleurs les apôtres n'avaient point de ressources.

» — Pardon, ils avaient le don des miracles. »

Bref, Sa Béatitude ne put me décider à dire oui.

Je promis de lui écrire, et repartis pour Zahlé. Quelque temps après, Sa Béatitude vint passer trois semaines à Zahlé ; elle avait l'espoir d'obtenir un assentiment que je ne pouvais me décider à donner.

Enfin, au mois de janvier 1886, le vénéré Patriarche éleva la voix et parla d'autorité, me déclarant que, si je refusais il abandonnerait son projet de relever ce siège, car, en même temps qu'il avait eu l'inspiration de le restaurer, il avait pris la décision de me le confier :

« Je n'en appellerai pas un autre ; il y a là du bien à faire, et s'il ne se fait pas, c'est vous qui en porterez la responsabilité devant le tribunal de Jésus-Christ. »

Ces paroles me bouleversèrent, je me retirai pour prier et pleurer à chaudes larmes, pendant plusieurs heures ; et, comme j'étais toujours indécis, j'ouvris le livre des Saintes Ecritures, selon l'usage des anciens, pour chercher des lumières. Je tombe sur ces paroles de Notre-Seigneur à Saint-Pierre : Allez en pleine mer, et jetez des filets pour la pêche (Luc, V, 4). J'ouvre une seconde fois, et je trouve : Il n'y a point de prophète sans honneur, sinon dans sa patrie et dans sa maison (Matth. XIII, 57). Comme ébloui par cette lumière et effrayé de la teneur de ces textes, je cherchai à les atténuer par un autre, j'ouvris une troisième fois et je lus : Sors de ton pays, quitte ta famille et va dans la terre que je te montrerai (Act. VII, 3). Je crus trouver là un indice de la volonté de Dieu, et ne pus plus hésiter ; je prononçai donc tout tremblant le oui tant désiré.

IV

Sacré évêque le 21 février 1886, dimanche de la Septuagésime, je partis le 26 du même mois pour mon diocèse par un temps affreux. Le projet de la création du siège de Paréas avait été tenu secret par crainte des intrigues des schismatiques. Le firman du sultan n'était pas arrivé au moment fixé pour le sacre, Mgr le Patriarche craignit que des intrigues n'amenassent un ordre de Constantinople pour empêcher l'installation du nouvel évêque. Il m'engagea donc à partir, malgré le mauvais temps, pour que, le cas échéant, on se trouvât en face d'un fait accompli.

Je partis avec un jeune abbé et mon domestique. Il fallait traverser l'Anti-Liban. Un vent glacial mêlé de neige soufflait et nous fouettait le visage. Bientôt toute trace de chemin disparut et nous ne tardâmes pas à nous égarer. Nos mulets s'enfonçaient à chaque pas dans la neige, et tombaient fréquemment. A la tombée de la nuit, nous arrivâmes demi-morts au village de Rachla (*Zénopolis*). Il s'y trouvaient, depuis trois jours, une trentaine de soldats et de fonctionnaires turcs, qui ne pouvaient plus avancer ; ils avaient le même chemin que nous à faire. Ils n'avaient plus rien à donner à leurs chevaux. Nous passâmes une nuit blanche, et le matin il fallut partir, ou exposer nos bêtes à périr, faute de nourriture. J'ouvrais la marche à ces trente cavaliers que la bourrasque, soufflant toujours de face, faisait tourner comme des girouettes. Enfin, après mille péripéties, nous atteignîmes la ville de Rachaïa, la première localité de mon diocèse.

En arrivant, mon premier soin devait être de choisir le lieu de ma résidence épiscopale, car Paréas, la ville titulaire du siège, n'est plus qu'un village, tout entier musulman, qui s'abrite au milieu des ruines de l'ancienne Césarée de Philippe. Je commençai donc par faire la tournée de ce vaste territoire. Après avoir tout examiné pendant deux mois, où je demandais indistinctement l'hospitalité chez les fidèles comme chez les musulmans ou les Druses, car j'étais partout sans asile, je fixa ma résidence ordinaire à Gédaïdat, à quatre lieues au nord de Paréas, à 12 lieues de Tyr et de Sidon. Je louai une maison, comprenant quatre petites pièces, et m'y installai tant bien que mal.

Mais il me fallait des collaborateurs, car je n'avais point de clergé catholique. Je fis un appel au dévouement des moines basiliens indigènes du Saint-Sauveur ; ils répondirent à ma prière, avec une abnégation vraiment apostolique, qui me toucha profondément. C'est à ces bons religieux que je conflai les premières paroisses que je dus créer. Je m'adressai ensuite à mes anciens élèves et pénitents de Zahlé, et beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles se présentèrent pour faire l'école. Je dus louer une pièce ou deux dans chaque localité. J'y improvisai un autel dans une niche quelconque de la maison, avec quelques caisses, deux petits chandeliers, un crucifix ou la gravure du missel, deux burettes, un encensoir en fer-blanc, un calice dont la petite coupe seulement est en argent, une seule chasuble. Voilà tout le luxe du culte, car il fallait aller au plus pressé, et je n'avais pas de ressources pour faire mieux ! Cette même pièce qui sert d'église, sert aussi de classe pour les garçons, et le plus souvent, c'est l'unique chambre du pauvre curé. De son côté l'institutrice loge dans la chambre où elle fait la classe aux petites filles, elle couche, la nuit, sur la même natte où viennent s'asseoir ses élèves pendant le jour.

Dans ma pauvre cathédrale, qui n'est qu'une maison bien pauvre, hélas ! j'étais obligé, pour célébrer la sainte messe devant un crucifix, de placer, devant moi, ma croix pectorale en cuivre ; des enfants tenaient les cierges, faute de chandeliers. Je n'avais qu'un seul calice que j'emportais partout dans mes tournées.

Il y a, maintenant, seize paroisses organisées de la sorte, et j'y compte vingt-quatre écoles de garçons ou de filles. Depuis, il y a quinze villages schismatiques qui me réclament la même faveur pour se faire catholiques. Il m'a été matériellement impossible, jusque-là, faute de ressources, d'acquiescer à leur demande. Pauvres populations, elles sont comme des brebis sans pasteur, qui viennent à moi, surtout parce qu'elles constatent que nous avons le même rite, la même langue, la même nationalité. Et elles accourent et j'ai la douleur de les renvoyer. Je ne puis faire autrement, car j'ai non-seulement dépensé toutes les ressources que j'ai pu avoir, mais encore j'ai dû emprunter à tous mes amis.

Il arriva même un moment où, n'ayant plus rien et ne trouvant plus de crédit, je me vis dans l'obligation de partir, pour solliciter la charité catholique. Je partageai avec mon grand-vicaire quatre-vingts francs qui me restaient de mon dernier emprunt, et je me rendis à cheval à Jérusalem où j'éprouvai le besoin d'aller prier au Calvaire.

Là, je vendis mon cheval et fis un nouvel emprunt pour me rendre à Rome, auprès de notre Père commun, le grand Léon XIII, héritier de Pierre, le Pasteur des Pasteurs. J'ai rendu compte au Souverain Pontife de la situation, et offert à Sa Sainteté mes pauvres tableaux, deux tapis persans, les seuls objets que je possédais.

Léon XIII a bien voulu s'intéresser au pauvre évêque de Paréas, et s'est plu à me faire recommander aux Œuvres de Propagande de Lyon et de Paris.

Me voilà aujourd'hui en France, avec l'autorisation de la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour faire connaître ma pénible situation aux âmes généreuses qui voudraient bien s'intéresser au rétablissement du catholicisme dans ce diocèse de Césarée de Philippe, le plus pauvre, sans contredit, de toute la catholicité.

C'est là que Notre-Seigneur a établi St-Pierre le chef de son Eglise, et, depuis des siècles, le schisme et l'hérésie étaient seuls représentés dans cette évangélique contrée. Le catholicisme y était à peu près ignoré ? Depuis quarante ans, les protestants anglais y multiplient les fondations à grands frais. Ils avaient pu, à force de présents, attirer quelques adeptes. Mais nos Orientaux s'accomodent mal de la froideur du protestantisme. Ils préfèrent la splendeur de la liturgie catholique, surtout dans leur beau rite grec. Aussi, depuis qu'ils ont vu que nos cérémonies, nos prières, nos jeûnes, nos fêtes étaient les mêmes que les leurs, ils viennent volontiers à nous. Comme je l'ai expliqué plus haut, leur retour à l'unité se généraliserait, si j'avais les moyens de créer, partout où on nous appelle, des paroisses catholiques.

Mie-au-Berceau

I

— Sais-tu la nouvelle du village? demanda le journalier Pieter Jansen à sa femme, qui servait en ce moment le souper de son mari, accablé de fatigue. As-tu appris, Nette (1), avec quelle effrayante rapidité la veuve de Klaes Hermsen a suivi son mari ?

— Que dis-tu ? fit la ménagère en déposant sur la table une jarre en terre remplie de bouillie, Christine la boiteuse est donc morte? Mon Dieu, ils n'ont pu rester longtemps séparés l'un de l'autre. Klaes a été enterré au printemps et Christine pas même six mois après. Mon Dieu, voilà un grand malheur pour Mie (2). Que va-t-elle devenir ? Elle n'a pas un rouge liard à elle ; sans doute elle sait coudre et repasser, mais c'est tout, et je ne